



Compensation financière a mon ex conjoint?

Par **lavieenrose**, le **28/12/2016** à **11:21**

BONJOUR

SUITE A MON DIVORCE , LE JUGE M'A AUTORISÉE A RESTER DANS LA MAISON PENDANT UNE DURÉE DE 5 ANS , A TITRE GRATUIT , JE SOUHAITE SAVOIR SI LORS DE LA VENTE DE CE BIEN , UN DEDOMAGEMENT FINANCIER SERA ACCORDÉ À MON EX CONJOINT.

CELA FAIT UN AN ET DEMI QUE JE SUIS DANS LA MAISON
MERCİ POUR VOTRE RÉPONSE

Par **cocotte1003**, le **28/12/2016** à **12:27**

Bonjour, non pas de compensation financière à donner à votre ex puisque le jugement précise bien que c'est gratuit. Par contre maintenez le bien en état ou il était au départ de votre attribution, cordialement